

# Petite enfance



2023

# Une garde de proximité

## Un mot pour les parents

À Gouvieux, nous encourageons les modes de garde qui permettent d'atteindre la satisfaction affective et l'épanouissement personnel des enfants. La politique de la Ville repose alors sur le constat selon lequel les aspects qualitatifs et notamment affectifs de la garde des jeunes enfants sont mieux pris en charge par la garde de proximité effectuée par les assistantes maternelles.

Confier son enfant à une assistante maternelle permet à l'enfant, notamment ceux dont le temps de garde est parfois très long, de bénéficier d'un accueil proche de celui qu'il connaît au sein de sa famille.

L'assistante maternelle est une professionnelle, dont l'activité est régie par une législation stricte, encadrant ainsi au maximum la sécurité et le bien-être des enfants.

Nos Maisons d'Assistants Maternelles s'inscrivent exactement dans le même esprit : préserver la relation de confiance entre l'enfant et son assistante maternelle et permettre à cette dernière d'exercer son métier, avec d'autres professionnelles, et d'en tirer un bénéfice mutuel en termes d'activités communes

choisies, d'organisation, de congés, en cas de maladie, etc..., de façon à toujours répondre aux besoins des parents avec lesquels elles conservent leur contrat individuel.

Par ailleurs, l'organisation du temps de travail et la diversification des horaires atypiques ont modifié les besoins des familles, besoins auxquels il nous faut répondre, notamment avec le développement du télétravail.

Pour les enfants qui bénéficient plus fréquemment de leur cadre familial, on peut proposer un mode de garde plus collectif, puisque la garde est limitée dans le temps. Pour privilégier un accueil collectif non intensif, propice au bien-être des enfants, la Ville de Gouvieux réserve donc en priorité ses structures d'accueil collectives à ces enfants. Ainsi, les nouvelles dispositions prises depuis 2010, permettent de donner la souplesse voulue pour répondre aux besoins ponctuels et réguliers des parents, en gardant sans cesse au cœur et à l'esprit, l'intérêt de l'enfant.

**Thomas Iraçabal**  
Maire de Gouvieux



Dès lors que votre enfant doit être gardé à plein temps, il doit bénéficier d'un mode de garde le plus proche de celui que vous-même vous lui donnez : un cadre familial. Le dispositif municipal développé à Gouvieux, permet de mettre à votre disposition un réseau d'assistantes maternelles avec tous ses avantages...

# 60 assistantes maternelles

## Des avantages

### La souplesse

Choix des horaires, prix de garde, changements de dernière minute, vous négociez librement avec l'assistante maternelle.

### Le libre choix de la personne qui garde votre enfant

La Mairie de Gouvieux met à votre disposition les fiches des 60 assistantes maternelles agréées avec de nombreuses indications utiles pour faire votre choix en fonction de vos propres critères: nombre de places disponibles, type d'habitation, existence d'un jardin, d'animaux domestiques, nombre d'adultes à la maison, nombre d'enfants...

**La liste des 60 assistantes maternelles et leur fiche individuelle sont en ligne sur : [www.gouvieux.fr](http://www.gouvieux.fr)**

### Un engagement vers le professionnalisme

La Mairie de Gouvieux entretient une relation étroite avec les assistantes maternelles, qu'elle soutient financièrement avec des primes de repas, de transport ou d'installation ainsi que des primes de fidélité permettant une rémunération satisfaisante. En contrepartie, celles-ci s'engagent à fournir des informations et beaucoup d'entre elles approfondissent leur formation.

La personne qui garde vos enfants doit obligatoirement être couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle.



### Un système social et fiscal avantageux

Vous avez peut-être droit au complément de libre choix du mode de garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant. Le montant de la prise en charge partielle de la rémunération varie selon vos ressources et l'âge de l'enfant avec un reste à charge de 15% minimum pour les familles.

**Le site de la Caisse d'allocations familiales : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

Vous ne payerez aucune charge sociale pour la nourrice. Les charges seront payées à votre place par la Caisse d'Allocations Familiales.

Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt. Cela signifie que les personnes peu ou pas imposables peuvent se voir rembourser par l'administration fiscale tout ou partie des frais de garde des enfants de moins de 6 ans dans la limite de 50% de 3500 € au maximum par an et par enfant (selon le quotient familial). L'aide peut ainsi aller jusqu'à 1750€ par an.

**Le site de l'administration fiscale : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

## Les Haltes Maternelles

Les Haltes Maternelles sont situées dans les 4 écoles maternelles de Gouvieux: écoles Pompidou, du Manoir des Aigles, de Chaumont et des Tertres.



Les Haltes Maternelles permettent aux enfants de prendre leur repas et/ou leur goûter fournis par leurs parents sur place, encadrés par des adultes.

**Les Haltes Maternelles sont ouvertes tous les jours scolaires de 11 h30 à 13 h30 et de 16 h30 à 18 h30 et fermées le mercredi.**

Les repas et goûters sont fournis par les parents. Les prestations sont payables d'avance.

**Renseignements et inscriptions: 03 44 67 13 13**

## Périscolaire du matin

Depuis 2020, les enfants sont accueillis au sein des écoles de la ville de 7 h45 à 8 h20.

**Renseignements : 03 44 67 13 13**



## Les multi-accueils « Les P'tits Loups »

- « Les P'tits Loups » accueillent les enfants de plus de 3 mois à 6 ans, à l'heure, à raison de 35 h par semaine maximum.
- Chaque multi-accueil dispose d'un nombre maximum de places et de contrats annuels.
- Les repas et les goûters sont fournis par les parents.
- Les prestations sont payables d'avance.
- Les multi-accueils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 15 à 18 h 30.

**Deux sites pouvant accueillir chacun jusqu'à 20 enfants sont à votre disposition**

### « Les P'tits Loups » Centre

Situé Sente Pompidou (à droite de la salle des fêtes).  
Rens. : 03 44 58 07 37

### « Les P'tits Loups » Tertres

Situé au 23, rue de la Tannerie.  
Rens. : 03 44 55 47 95

# Deux Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)

Ces structures ont été réalisées dans l'esprit qui a prévalu à leur création par le législateur. C'est également celui que la ville de Gouvieux défend depuis toujours, dans l'intérêt de l'enfant : privilégier un lien unique, une relation de confiance entre l'assistante maternelle et les enfants qu'elle garde.



La Municipalité a également pris en compte l'évolution des conditions de travail et des besoins de certaines assistantes maternelles qui les amènent à vouloir exercer leur métier dans des locaux professionnels plutôt qu'à leur domicile.

Une première MAM, a été créée en 2015. Elle est située dans un cadre verdoyant au Parc du Manoir, dans l'enceinte de l'École du Manoir des Aigles. Cette structure, composée de deux assistantes maternelles, accueille jusqu'à 8 enfants dans des locaux adaptés à leurs besoins.

Une seconde MAM, expérimentale au niveau départemental, a été inaugurée en 2019. Elle se situe au 1 rue Gambetta. Les quatre professionnels de la structure peuvent accueillir jusqu'à seize enfants.

La modularité de cette MAM, du fait de ses cloisons amovibles, permet aux assistantes maternelles de travailler séparément les unes des autres, ou bien conjointement, selon différentes formules à 2,3 ou 4 et en fonction des besoins.

*Des documents spécifiques précisent les modalités de fonctionnement des haltes maternelles (repas, goûters) et des multi-accueils.*

*Retrouvez-les sur [www.gouvieux.fr](http://www.gouvieux.fr) ou à l'accueil de la mairie*



## **Mairie de Gouvieux**

48, rue de la Mairie  
60270 Gouvieux  
03 44 67 13 13

**[www.gouvieux.fr](http://www.gouvieux.fr)**

*Les informations de ce dépliant sont données à titre indicatif, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, sous réserves de modifications ultérieures.*



**Gouvieux**

UNE NATURE CHALEUREUSE

# pour faire le plein d'affection

## ■ Un soutien financier de la Ville de Gouvieux aux parents

**En 2007, la Ville de Gouvieux a mis en place un dispositif d'aides financières à destination des parents. Ce dispositif rembourse aux parents le surcoût lié à notre système de mode de garde comparé, selon le cas, au tarif de la Caisse nationale d'allocations familiales et/ou au tarif d'une Ville proche et de taille comparable.**

Dans le souci de placer les trois modes de garde propres à Gouvieux (Multi-Accueil, Maison d'Assistants Maternelles, Assistants Maternelles) sur un pied d'égalité financière, la commune a non seulement actualisé son dispositif d'aide aux parents ayant recours à une assistante maternelle, mais l'a étendu aussi aux enfants de 3 à 6 ans. L'objectif est d'obtenir que le reste à charge soit identique entre les différents modes de garde.

En effet, le dispositif calcule automatiquement la différence entre crèche et assistante maternelle pour finalement rembourser la différence aux parents qui choisiraient la seconde option.

Par ailleurs, le département de l'Oise propose désormais une aide aux familles, pouvant aller jusqu'à 480 euros par an destinée à la garde des enfants de moins de 3 ans auprès d'assistantes maternelles.

Cette aide est attribuée sous condition de ressources avec un plafonnement à 72 000 euros de revenus annuels pour un même foyer fiscal et un reste à charge minimum de 50 euros par mois.

Enfin, la Région propose aussi une aide de 20 € par enfant et par mois sous conditions de ressources (plus d'informations sur le site de la Région).

**L'aide financière est versée en fonction du nombre d'heures de garde et en fonction du quotient familial des parents, quel qu'il soit.**

